
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février 2023, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Foyer Municipal de Tanlay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage du Compte-rendu succinct le : 07/04/2023

Étaient présents : Mesdames YVOIS Caroline, LEMOYNE Chantal, GALLET Dominique, MIGNON Isabelle, BOIVIN Sandrine, TROISSIN Déborah et Messieurs DELPRAT Eric, ROY Yohan, GUILLEMIN Eric, MANGIN David, DUMINY David.

Absents excusés : Monsieur PARIS Thomas, Madame POLIDORE Eliane.

Un scrutin a eu lieu, Madame YVOIS Caroline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- ✚ Compte rendu de la précédente réunion,
- ✚ Comptes de gestion budget principal et budget annexe eau et assainissement,
- ✚ Comptes administratifs budget principal et budget annexe eau et assainissement,
- ✚ Budgets primitifs : budget principal et budget annexe eau et assainissement,
- ✚ Affectation de résultat : budget principal et budget annexe eau et assainissement,
- ✚ Etat 1259 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
- ✚ Convention financière étude SDEY,
- ✚ Révision du loyer et des charges pour le logement communal de Saint Vinnemer,
- ✚ Mission d'AMO – Rénovation énergétique Mairie de Tanlay,
- ✚ Rénovation de la place du Château,
- ✚ Voiries 2023,
- ✚ Désignation d'un référent déontologue, (délibération reportée)
- ✚ Rénovation des boiseries du Chœur de l'Eglise Saint-Sylvestre,
- ✚ Extension AEP – Port de Tanlay,
- ✚ Subvention CCLTB – Projet culturel organisé par l'association « La Septima »
- ✚ Questions diverses.

- Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 février 2023.

Délibération n°2023-0012 Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Commune

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération n°2023-0013 Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Eau et Assainissement

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération n°2023-0014 Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Compte administratif 2022 – Budget Commune

M. Yohan ROY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Éric DELPRAT, Maire, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultat reporté	4 718.74			561 712.97	4 718.74	561 712.97
Opérations de l'exercice	165 473.27	102 249.15	801 572.55	980 644.02	967 045.82	1 082 893.17
TOTAUX	170 192.01	102 249.15	801 572.55	1 542 356.99	971 764.56	1 644 606.14
Résultat de clôture	67 942.86			740 784.44		672 841.58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	170 192.01	102 249.15	801 572.55	1 542 356.99	971 764.56	1 644 606.14
RÉSULTATS DÉFINITFS	67 942.86			740 784.44		672 841.58

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Délibération n°2023-0015 Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Compte administratif 2022 – Budget Eau et Assainissement

M. Yohan ROY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Éric DELPRAT, Maire, le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultat reporté		59 952.98		140 154.86		200 107.84
Opérations de l'exercice	60 149.22	58 126.22	252 365.19	212 047.55	312 514.41	270 173.77
TOTAUX	60 149.22	118 079.20	252 365.19	352 202.41	312 514.41	470 281.61
Résultat de clôture		57 929.98		99 837.22		157 767.20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉ	60 149.22	118 079.20	252 365.19	352 202.41	312 514.41	470 281.61
RÉSULTATS DÉFINITFS		57 929.98		99 837.22		157 767.20

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Délibération 2023-0016

Objet : Budget primitif 2023 – Budget principal communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU l'avis de la commission des finances du 09 mars 2023,
 Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Tanlay pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la commune de Tanlay pour l'exercice 2023 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 581 761.66 €	1 581 761.66 €
Investissement	987 942.86 €	987 942.86 €
TOTAL	2 569 704.52 €	2 569 704.52 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0017

Objet : Budget primitif 2023 – Budget eau et assainissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
 VU l'avis de la commission des finances du 09 mars 2023,
 Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget eau et assainissement de la commune de Tanlay pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le budget primitif du budget eau et assainissement de la commune de Tanlay pour l'exercice 2023 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	301 137.22 €	301 137.22 €
Investissement	167 982.98 €	167 982.98 €
TOTAL	469 120.20 €	469 120.20 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0018

Objet : Vote des taux des taxes directes locales – Etat 1259

Monsieur Le Maire informe l'assemblée municipale de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Le Maire propose de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire les taux et fixe les taux d'imposition de référence comme suit pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière Bâti : 37.03 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 36.01 %
- Taxe d'habitation (THS) : 18.02 %

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération n° 2023-0019

Objet : Budget commune - affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022, constate :

- les résultats suivants au 31/12/2021 :
 - un déficit de 4 718.74 € en investissement,
 - un excédent de 566 431.71 € en fonctionnement,
- les résultats propres à l'exercice 2022 :

- un déficit de 63 224.12 € en investissement,
 - un excédent de 179 071.47 € en fonctionnement,
- les résultats de clôture au 31/12/2022 :
- un déficit de 67 942.86 € en investissement,
 - un excédent de 740 784.44 € en fonctionnement,
- les restes à réaliser :
- en dépenses : néant,
 - en recettes : néant.

Et décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 67 942.86 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement majoré des restes à réaliser, et le solde, soit 672 841.58 € sera reporté en section de fonctionnement, au compte 002.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0020

Objet : Budget eau et assainissement - affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022, constate :

- les résultats suivants au 31/12/2021 :
 - un excédent de 59 952.98 € en investissement,
 - un excédent de 140 154.86 € en fonctionnement,
- les résultats propres à l'exercice 2022 :
 - un déficit de 2 023.00 € en investissement,
 - un déficit de 40 317.64 € en fonctionnement,
- les résultats de clôture au 31/12/2022 :
 - un excédent de 57 929.98 € en investissement,
 - un excédent de 99 837.22 € en fonctionnement,
- les restes à réaliser :
 - en dépenses : néant.
 - en recettes : néant.

Et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 99 837.22 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » et l'excédent d'investissement, soit 57 929.98 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0021

Objet : Etude d'extension du réseau électrique basse tension participation financière de la commune de Tanlay.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux Chemin des Ruelles. Le Conseil Municipal, vu le projet de Electrification Rurale des réseaux : 22S8027EREX1 extension BT DESBLACHES, vu le montant de l'étude suivant :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	SDEY TTC 30%	Part commune TTC 70%
Etude BT	2 037.13 €	1 697.61 €	339.52 €	611.14 €	1 425.99 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'étude proposée par le SDEY et son financement selon les termes de la convention financière 22S8027EREX1

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	1	0

Délibération 2023-0022

Objet : Révision du loyer / révision des charges – Logement communal Saint-Vinnemer.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération du 15 décembre 2022 fixant le loyer du logement communal de Saint-Vinnemer.

Le Maire propose à l'assemblée municipale de préciser les modalités de révision du loyer ainsi que de révision des charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder à la révision du loyer chaque année au mois de février selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente et décide de la révision de l'indemnité de chauffage à partir du mois de mai 2023 pour un montant de 175.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0023

Objet : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Rénovation énergétique du bâtiment Mairie.

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie à Tanlay.

Dans le cadre de cette rénovation, la commune souhaite s'entourer de compétences complémentaires de manière à l'assister dans la désignation de la future maîtrise d'œuvre en missionnant un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction des pièces administratives de consultation.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe de réalisation de cette opération par l'AMO JP MASSONNET et accepte la phase 1 du devis n°D23-03-02 pour un montant de 1 280.00 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0024

Objet : Devis rénovation place du Château de Tanlay

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise SAS MARQUIS pour les travaux d'aménagement de la place du Château de Tanlay.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 20 398.85 HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SAS MARQUIS pour les travaux d'aménagement de la place du Château de Tanlay.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0025

Objet : Devis voirie – Mansanti TP

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les devis de l'entreprise MANSANTI TP relatifs aux travaux de voirie pour Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer. Il y a lieu de se prononcer sur ces devis pour les montants suivants :

- 29 412.50 € HT en section de fonctionnement.
 - 66 395.50 € HT en section d'investissement. } = 95 808.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise MANSANTI TP concernant les travaux de voirie sur les 3 villages.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0026

Objet : Devis retenu rénovation des boiseries du Chœur de l'Eglise Saint Sylvestre de Tanlay – Demande de subvention D.R.A.C

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les 3 devis reçus concernant la rénovation des boiseries du Chœur de l'Eglise Saint-Sylvestre de Tanlay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Monsieur Olivier Béringuer Conservation, restaurateur du patrimoine, s'élevant à 32 380.00 € HT et sollicite l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté (D.R.A.C) à hauteur de 50% soit 16 190.00 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	1

Délibération 2023-0027

Objet : Devis extension réseau AEP - VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'extension de réseau d'adduction en eau potable au niveau du port de Tanlay de l'autre côté du pont. Il y a lieu de se prononcer sur le devis proposé par VEOLIA après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 24 651.00 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Délibération 2023-0028

Objet : Subvention versée à la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne pour un projet culturel organisé par l'association « La Septima ».

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet culturel est envisagé par l'association « La Septima » pour l'année 2023, celui-ci concerne le Tonnerrois dont la commune de Tanlay fait partie.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune de Tanlay est sollicitée par cette association à verser une subvention à travers la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne.

Une convention sera donc établie entre les différents acteurs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention à hauteur de 500.00 € à la CCLTB destinée au projet culturel organisé par « La Septima ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Questions diverses : Néant.

Récapitulatif des délibérations visées par la sous-préfecture :

• **Délibération n°2023-0012** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Commune

• **Délibération n°2023-0013** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Eau et Assainissement.

- **Délibération n°2023-0014** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Compte administratif 2022 – Budget Commune

- **Délibération n°2023-0015** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Compte administratif 2022 – Budget Eau et Assainissement

- **Délibération n°2023-0016** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Budget primitif 2023 – Budget principal communal

- **Délibération n°2023-0017** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Budget primitif 2023 – Budget annexe eau et assainissement

- **Délibération n°2023-0018** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Vote du taux des taxes directes locales

- **Délibération n°2023-0019** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Affectation de résultat – Budget principal communal

- **Délibération n°2023-0020** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Affectation de résultat – Budget annexe eau et assainissement

- **Délibération n°2023-0021** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Etude d'extension de réseau électrique basse tension, participation de la commune

- **Délibération n°2023-022** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Révision du loyer et des charges du logement communal de Saint-Vinnemer

- **Délibération n°2023-023** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Rénovation énergétique du bâtiment Mairie à Tanlay.

- **Délibération n°2023-024** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Rénovation place du Château de Tanlay

- **Délibération n°2023-025** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Voirie 2023

- **Délibération n°2023-026** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Rénovation des boiseries du Chœur de l'Eglise Saint-Sylvestre de Tanlay.

- **Délibération n°2023-027** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Extension réseau AEP

- **Délibération n°2023-028** Visée par la sous-préfecture le 06/04/2023.
Objet : Subvention pour le projet culturel de l'association « La Septima »